



Deutsche Gesellschaft für
Technische Zusammenarbeit (GTZ) GmbH

**Appui aux organisations d'artisans au Mali, Bénin et en
Guinée pour des mesures génératrices de l'emploi dans le
cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP/DSRP)**

PN 01.9118.9-001.00

www.proafrica.org/ppte

Rapport de mission 2

**Guinée, Bénin, Mali
du 18/04/02 au 9/05/02**

Heidelberg, mai 2002

Dieter GAGEL
Consultant de la GTZ
mail@gagel.net

Coopération Mali - Bénin - Guinée - Allemagne

Sommaire

1.	Rappel au sujet de l'initiative	1
2.	Résumée des plans d'actions d'artisans	1
2.1	Résumée du plan d'actions en Guinée	1
2.2	Résumée du plan d'actions au Bénin	2
2.3	Résumée du plan d'actions au Mali	3
3.	Activités de la deuxième mission	4
3.1	Guinée	4
3.2	Bénin	4
3.3	Mali	5
4.	Résultats et perspectives à l'état actuel	5
4.1	Les résultats obtenus	5
4.2	Les indicateurs de réussite pour la phase de mise en oeuvre du DSRP dans le secteur de l'artisanat	7
4.3	Les activités de suivi-évaluation de la mise en oeuvre	7
5.	Communication et information	8

Annexes

- Liste des personnes et institutions contactées
- Liste des adresses
- Tableau synoptique des plans d'actions des artisans en Guinée et indicateurs de l'impact
- Tableau synoptique des plans d'actions des artisans au Bénin et indicateurs de l'impact
- Tableau synoptique des plans d'actions des artisans au Mali et indicateurs de l'impact

1. Rappel au sujet de l'initiative

Les critères devant être satisfaits pour obtenir un allègement de la dette dans le cadre de l'initiative internationale pour l'allègement de la dette des pays pauvres très endettés (dite initiative PPTE) sont la mise en œuvre réussie d'un programme de stabilisation et de réforme économiques ainsi que l'élaboration d'un Document de Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP/DSRP), stratégie dans laquelle seront investis les fonds libérés par l'allègement de la dette. Le Mali, la Guinée et le Bénin figurent parmi les pays répondant aux critères de l'initiative PPTE.

La Coopération Allemande au Développement (GTZ) s'est proposée d'encourager les fédérations d'artisans du Mali, Bénin et de la Guinée de s'impliquer au processus participative de la mise en oeuvre du DSRP afin de disposer dans le cadre de la lutte contre la pauvreté des moyens disponibles de l'initiative PPTE.

Ainsi, pendant les derniers six mois les organisations d'artisans et leurs initiatives décentralisées ont élaboré des plans d'actions adaptés au secteur de l'artisanat et destinés à être soumis aux commissions nationales du DSRP afin de bénéficier des moyens financiers disponibles dans la phase de mise en oeuvre du DSRP.

2. Résumé des plans d'actions d'artisans

2.1 Guinée

Pour les détails voir tableau synoptique des plans d'actions en annexe

Le document de plans d'actions a été élaboré de façon décentralisée, à savoir par les fédérations préfectorales et régionales d'artisans. Six plans d'actions ont été élaborés par les artisans de Labé, de Kindia, Kankan, N'Zérékoré, Mamou et Conakry. Chaque plan d'actions suit ses propres priorités régionales.

La réalisation du plan d'actions de la **Fédération Préfectorale des Artisans de Labé (FEPAL)** comprend les axes suivants: Mise en place d'infrastructures et équipements adéquats afin d'accroître la capacité d'accueil et d'installation et d'augmenter le rendement ainsi que la productivité des entreprises artisanales. L'appui à l'auto-organisation des artisans et artisanes de la région de Labé leur confère une représentativité plus forte.

La réalisation du plan d'actions de la **Fédération Régionale des Artisans de Kindia (FRAKi)** permettra la création d'emplois afin d'absorber la main d'œuvre dans les villes secondaires. La caisse d'épargne et de crédit, par exemple, en tant qu'instrument financier de proximité, servirait à la mobilisation de l'épargne et à l'octroi des crédits en tenant compte des spécificités du secteur de l'artisanat. Ce qui contribuerait à l'amélioration des conditions de travail des entreprises artisanales. Le renforcement des compétences par le biais de la qualification professionnelle des artisans de Coyah, Dubréka, Forécariah, Fria, améliore la qualité des produits et services; ce qui facilite leur écoulement et se traduit par une augmentation des revenus. Les mesures de promotion commerciales vont se traduire par un accroissement réel des ventes.

Le plan d'actions de la **Fédération Préfectorale des Artisans de N'Zérékoré (FEPAN)** constitue une opportunité pour l'auto-organisation des artisans, la facilitation de l'accès au financement et l'amélioration de l'approvisionnement en matières premières permettant ainsi la valorisation du potentiel artisanal. Ce qui peut se traduire par une meilleure vente des produits et services artisanaux. L'appui à l'auto organisation et la vulgarisation du code de l'artisanat et ses textes d'application dans toute la région forestière donnent la possibilité aux artisans de réaliser des actions communes rentables et de bénéficier des avantages offerts

par le code. L'établissement d'un approvisionnement régulier et moins coûteux permettrait l'accroissement du revenu des artisans.

Les actions de la **Fédération Préfectorale des Artisans de Kankan (FEPAK)** de renforcement des capacités professionnelles des artisans, l'amélioration de l'approvisionnement en matières premières, la promotion commerciale, et la vulgarisation du code de l'artisanat et ses textes d'application accompagnent le processus d'auto-promotion des artisans ; ce qui permettra au secteur de créer plus d'emplois et de revenu. L'amélioration des revenus des entreprises artisanales pourrait attirer les jeunes sans emploi vers le secteur de l'artisanat.

L'organisation et la structuration du **secteur de l'artisanat à Mamou** facilitent l'organisation de sessions de formation et de perfectionnement pour la qualification professionnelle des artisans. Le renforcement des capacités des artisans passe également par l'introduction de nouvelles technologies. L'amélioration des systèmes d'approvisionnement (mise en place d'une centrale d'achat pour les saponificatrices – une cuve pour l'huile de palmiste -) et des équipements collectifs (une machine combinée pour les menuisiers) permet de faire des économies d'échelle qui rendent les produits plus compétitifs.

L'appui à l'auto-organisation, la vulgarisation du code de l'artisanat et ses textes d'application et la formation sur les techniques de négociation et les procédures d'appel d'offres des marchés constituent des actions prioritaires pour les artisans de la **FENAG de Conakry**. L'ouverture de magasins pour l'approvisionnement collectif (dépôt de bois pour les menuisiers et tapissiers, mercerie pour les couturiers et brodeuses et une centrale pour les chaudronniers) représente une action d'une grande portée pour la réduction des coûts et l'augmentation des bénéfices. L'organisation de foires artisanales, de semaines d'exposition et de journées commerciales des produits artisanaux constituent des actions susceptibles de renforcer les ventes. Les mesures d'accompagnement relatives au développement des infrastructures (village artisanal) et des équipements, contribuent aussi au renforcement de la productivité.

2.2 Bénin

Pour les détails voir tableau synoptique des plans d'actions en annexe

L'appui aux associations professionnelles d'artisans du Bénin a permis l'élaboration de huit projets d'actions prioritaires. Ces projets visant la réduction de la pauvreté émanent de six structures de la Fédération Nationale des Artisans du Bénin (FENAB) et concernent des associations d'artisans de diverses branches d'activités, de collectifs d'associations d'artisans et de leur structure faîtière FENAB. A chacun des douze départements que compte le Bénin correspondent des activités relatives à la mise en œuvre de ces huit plans d'actions. Le tableau en annexe récapitule ces projets d'actions selon leur origine, les groupes concernés, leur localisation et leurs coûts.

Les huit plans d'actions proposés se résument comme suit:

- Mise en valeur du domaine "siège" du collectif des associations d'artisans de Bohicon, département Zou;
- Création d'emplois productifs aux jeunes artisans et aux femmes artisanes du collectif des associations d'artisans de Savè, département Collines;
- Acquisition et installation d'un tour pour l'association des mécaniciens auto de Klouékanmé, département Couffo;
- Installation d'une centrale d'achat de fourniture et matériels électriques de qualité de l'association des électriciens bâtiment et industriels de Lokossa, département Mono;

- Promotion des produits artisanaux à travers la construction d'un espace d'exposition du collectif des associations des artisans de Proto-Novo, département Quémé;
- Création d'espace de tissage et de teinture pour filles et dames en situations difficiles, collectif des associations des artisans de Proto-Novo, département Quémé;
- Création d'un fonds de garantie pour la promotion des activités des artisans des départements de l'Atacora et de la Donga;
- Mise en place d'un fonds de soutien aux structures mutualistes d'épargne et de crédit (SMEC), FENAB, au profit de 8 localités des départements du Littoral, du Plateau, du Borgou et de l'Alibori.

L'ensemble des actions montre une diversification des régions concernées et des actions dans les principaux domaines d'intervention, à savoir l'approvisionnement, la formation, la commercialisation, la création d'emploi et l'accès au financement.

2.3 Mali

Pour les détails voir tableau synoptique des plans d'actions en annexe

Les organisations concernées sont les structures au niveau local, régional et national des deux grandes structures

- Fédération Nationale des Artisans du Mali (FNAM)
- Assemblée Permanente des Chambres de Métiers du Mali (APCMM)

L'identification des actions prioritaires devant être exécutées pendant la première phase de trois ans s'est déroulée sur la base d'une analyse fondée sur les facteurs déterminants pouvant influencer le décollage du secteur de l'artisanat. Ces facteurs sont :

1. L'amélioration des conditions cadre d'intervention des artisans ;
2. Une professionnalisation accrue des exerçants ;
3. Le développement d'un marché national .

Les plans d'actions proposés concernent:

- Organiser le secteur de l'artisanat. Il s'agit d'actions visant à regrouper les artisans et leurs organisations aux terrains artisanaux. Ces sites seront équipés d'une infrastructure commune et offrent un ensemble de services sur place. Le volet assainir et protéger l'environnement, comporte non seulement la protection de l'environnement et de l'écosystème en réduisant la pollution, le recyclage des déchets et l'amélioration du cadre de travail des artisans, mais aussi il vise à protéger les exerçants du secteur contre les MST et renforce leurs connaissances en matière de droits civiques et associatifs.
- Rendre l'artisanat compétitif sur le plan national et sous-régional. L'atteinte de cet objectif global suppose la réalisation de sous objectifs à savoir renforcer les capacités techniques, transférer des compétences, rendre accessible et disponible les matières premières, développer le partenariat entre l'Etat et les organisations d'artisans, promouvoir l'artisanat et créer les conditions du financement des projets d'investissement productif des entreprises artisanales.
- Suivi-évaluation. Elaborer et mettre à la disposition des organismes d'encadrement des outils de suivi et les doter de la logistique appropriée pour mener à bien cette mission (statistique des organisations et analyse de l'impact des actions).

3. Activités de la deuxième mission

La deuxième mission du coordinateur de l'initiative de la GTZ "Mesures de l'emploi dans le cadre du DSRP" a eu lieu du 18/4/02 au 9/5/02 en Guinée, au Bénin et au Mali. La mission a servi à la restitution des résultats de formulation d'une stratégie d'intervention au secteur de l'artisanat et à la finalisation des documents des structures nationales d'artisans des trois pays.

Avec la clôture de cette phase de formulation, nous entrons à **la phase de mise en oeuvre du DSRP**. Les documents finalisés seront distribués aux comités DSRP des pays concernés, aux ministères de tutelle, aux différents partenaires au développement intervenant au secteur et restitués aux artisans. Une collaboration étroite entre les structures d'artisans et les comités de mise en oeuvre du DSRP a été convenu à travers des rencontres trimestrielles.

3.1 Guinée

L'état d'avancement du DSRP en Guinée nous avait permis dès la première mission en septembre de nous impliquer dans la formulation du DSRP final qui n'était pas encore finalisé. Aujourd'hui avec la version finale du DSRP, nous constatons que nos propositions ont été prises en considération: Le secteur de l'artisanat figure désormais au DSRP dans le chapitre "*Appui aux secteurs porteurs de croissance*". Notre tableau des grands axes d'intervention du DSRP dans le secteur de l'artisanat a été également inséré. La présence du secteur de l'artisanat dans le DSRP facilitera la mise en oeuvre et le financement des actions dans ce secteur à travers les fonds du DSRP.

La rencontre avec le Secrétaire Générale et Président du Comité national chargé du DSRP, M. El hadj Amadou SOW nous a montré la disponibilité du comité DSRP pour l'implication participative du secteur de l'artisanat dans la phase de mise en oeuvre du DSRP. Le 6 et 7 mai a eu lieu un "*Atelier National sur la mise en oeuvre du DSRP*" avec tous les partenaires au développement impliqués. Le président du Comité DSRP a invité les structures d'artisans d'y participer et de présenter leurs propositions.

La rencontre des organisations d'artisans à Kindia a également permis de renforcer la structure nationale "*Réseau Guinéen des Organisations d'Artisans (REGOA)*". La Fédération Nationale des Artisans de Guinée (FENAG) créée de façon non représentative à Conakry avant la promulgation du code de l'artisanat a demandé son adhésion au réseau et la réconciliation des artisans a été engagée. Désormais toutes les organisations d'artisans seront représentées par une seule structure nationale en Guinée.

3.2 Bénin

Avec la deuxième rencontre à Cotonou en 4/2002, le document de plans d'actions des structures d'artisans a été restitué aux artisans et modifié. Des indicateurs de réussite ont été identifiés. Les travaux de formulation de plans d'actions à travers les initiatives locales des différentes régions ont été finalisés pour entrer à la phase de mise en oeuvre du DSRP. A la base des notions sur la procédure de mise en oeuvre, un consultant accompagnera les artisans dans le suivi de la mise en oeuvre des actions dans le secteur de l'artisanat. Notamment des rencontres trimestrielles sur l'état d'avancement du DSRP entre artisans et le comité de pilotage DSRP sont proposées.

3.3 Mali

La FNAM fait partie du groupe thématique du secteur privé du CSLP depuis sa création. Ainsi, un contact régulier a déjà été assuré pendant la phase de formulation du CSLP.

La deuxième rencontre au mois de mai 2002 au Mali a servi à la concertation entre les structures d'artisans et le ministère de tutelle "Ministère de l'Artisanat et du Tourisme" pour la finalisation du plan d'actions dans le secteur de l'artisanat et pour la phase de mise en oeuvre du CSLP. Le ministère a saisi l'occasion de disposer avec le document non seulement d'un plan d'actions dans le cadre de lutte contre la pauvreté, mais aussi d'un document comprenant des éléments d'une stratégie nationale d'intervention dans le secteur de l'artisanat.

A partir d'une analyse du secteur et des contraintes prioritaires, le document couvre les principaux domaines d'intervention, à savoir:

- L'auto-organisation des artisans et la défense des intérêts;
- Le développement des infrastructures d'artisans;
- L'approvisionnement en matière première;
- La formation professionnelle;
- Mesures de commercialisation;
- L'accès au financement.

Nous avons trouvé un accord avec le ministère pour une position en commun par rapport à la soumission du document au comité CSLP. Dans les quatre semaines qui suivent, le document sera modifié avec quelques recommandations du ministère, complété par des indicateurs pour la phase de suivi-évaluation, approuvé par le ministère et officiellement transmis au comité CSLP.

Un consultant accompagnera les structures d'artisans et le ministère pour le lobbying auprès des structures CSLP jusqu'à la fin de l'an 2002.

4. Synthèse des résultats et perspectives à l'état actuel

4.1 Les résultats obtenus

L'initiative de plans d'actions des Fédérations d'Artisans du Mali, Bénin et de la Guinée a commencé en septembre 2001 avec des rencontres d'initiation et de concertation. Les Fédérations ont convenu d'élaborer des plans d'actions décentralisés de lutte contre la pauvreté dans le cadre de l'initiative DSRP.

En avril 2002 avec une deuxième concertation de restitution des résultats, les Fédérations ont présenté leurs plans d'actions et sont entrées dans la phase de mise en oeuvre du DSRP. Cette phase du DSRP est en train d'être préparée par des ateliers nationaux sur la mise en oeuvre. Evidemment, à l'état actuel, les résultats principaux, les financements des plans d'actions proposés, ne peuvent pas encore être présentés. Mais toutes les conditions au niveau de la formulation de propositions et au niveau du suivi-évaluation sont réunies afin d'assurer une suite favorable pendant le deuxième semestre de l'an 2002.

Guinée

En Guinée, les résultats à l'état actuel sont les suivants:

- Création d'un Réseau Guinéen des Organisations d'Artisans (REGOA). Entre-temps le réseau est reconnu par le ministère de tutelle, l'Office de Promotion et de Développement de l'Artisanat (OPDA) et les commissions DSRP concernés.
- Un résultat important est que l'ancienne Fédération Nationale des Artisans de Guinée (FENAG), une structure créée non représentative avant la promulgation du code de l'artisanat, a été intégrée au réseau. Ainsi le secteur de l'artisanat est représenté désormais par une seule structure nationale représentative, interlocutrice reconnue de l'administration.
- Des relations entre le Réseau et des partenaires au développement, notamment le BIT, l'UEMOA, la GTZ, le CIDR et autres ont été initiées.
- Nos recommandations de formulation des grands axes d'intervention dans le secteur de l'artisanat ont été prises en compte et insérées au document final du DSRP.
- Un document de synthèse comprenant les plans d'actions décentralisés des structures d'artisans a été soumis au Gouvernement, notamment au Comité DSRP.
- Une relation étroite et une collaboration permanente pour la mise en oeuvre du DSRP ont été convenues avec le Président du Comité. Désormais les organisations d'artisans sont impliquées au processus de la mise en oeuvre du DSRP.
- Les résultats définitifs - le financement des initiatives dans le secteur de l'artisanat par le DSRP - seront actuels vers le deuxième semestre de l'an 2002. Avec des indicateurs, les organisations d'artisans suivront l'impact de la phase de mise en oeuvre du DSRP.

Bénin

Au Bénin les résultats à l'état actuel sont les suivants:

- Un plan d'actions de la Fédération Nationale des Artisans du Bénin (FENAB) comprenant les plans d'actions des initiatives décentralisées des artisans de Bohicon, de Savè, de Klouékanné, de Lokossa, de Porto-Novo et de la Fédération Nationale, a été élaboré et soumis au comité DSRP.
- Une collaboration étroite entre le comité DSRP, les structures d'artisans et le ministère concerné a été proposée, ainsi des rencontres trimestrielles pour le suivi de la mise en oeuvre du DSRP dans le secteur de l'artisanat.
- Les artisans suivront l'impact de mise en oeuvre à travers des indicateurs de réussite concernant le soutien des initiatives au secteur de l'artisanat.

Mali

Au Mali les résultats à l'état actuel sont les suivants:

- Un plan d'actions de la Fédération Nationale des Artisans du Mali (FNAM) et des Chambres de Métiers du Mali comprenant les plans d'actions des initiatives décentralisées des artisans de Ségou, Koutiala, Koulikoro, Mopti, Kayes et de la Fédération Nationale, a été élaboré.

- Une concertation entre structure d'artisans et le Ministère de l'Artisanat et du Tourisme nous a montré le chemin pour la finalisation du document qui sera adopté par le ministère et officiellement transmis au comité CSLP.
- Une collaboration étroite entre le comité, les structures d'artisans et le ministère concerné a été proposé, ainsi des rencontres trimestrielles pour le suivi de la mise en oeuvre du DSRP dans le secteur de l'artisanat.
- La FNAM fait partie du groupe thématique du secteur privé du CSLP.
- Les artisans suivront l'impact de mise en oeuvre à travers des indicateurs de réussite concernant le soutien des initiatives au secteur de l'artisanat.

4.2 Les indicateurs de réussite pour la phase de mise en oeuvre du DSRP dans le secteur de l'artisanat

Point particulier dans le suivi-évaluation de la mise en oeuvre du DSRP seront des indicateurs de l'impact de la mise en oeuvre du DSRP. D'abord au niveau des plans d'actions chaque action proposée est accompagnée d'indicateurs de réussite.

Au niveau des grands axes d'intervention ont été identifiés des indicateurs qui résument l'impact de l'ensemble des actions (pour les détails voir liste des indicateurs en annexe).

Pendant que la formulation des indicateurs en Guinée et au Bénin se limite aux grands axes d'intervention proposés afin de rester simple dans le suivi-évaluation, au Mali a été choisi de suivre le schéma conformément aux propositions du comité CSLP, à savoir de formuler des indicateurs plus détaillés:

- Indicateurs d'activités
- Indicateurs de résultat
- Indicateurs d'impact.

4.3 Les activités de suivi-évaluation de la mise en oeuvre

Après la formulation des documents de synthèse, un contact régulier entre

- Structures d'artisans
- Ministère de tutelle
- Comité de pilotage DSRP

sera le préalable afin que les propositions soumises seront pris en compte dans les décisions de financement. Ainsi des rencontres trimestrielles entre artisans, ministère et le comité de pilotage ont été proposées. Un consultant accompagnera les artisans comme personne de ressource afin d'assurer la régularité des contacts et la documentation du suivi. Le document de plan d'actions du secteur de l'artisanat sera multiplié et largement distribué aux structures concernées et aux partenaires au développement. Une publicité dans les journaux de la place renforcera la reconnaissance des propositions du secteur de l'artisanat.

5. Communication et information

Sur le site Internet de notre action vous trouverez des informations sur les objectifs, activités, concernés et l'état d'avancement de l'initiative sous forme actualisée:

www.proafrica.org/ppte

Pour l'accès aux pages internes (liste des adresses et documents de travail), veuillez insérer les mots de passe suivants:

Pour Login: **bon**

Mot de passe: **jour**

Information sur les organisations d'exécution:

Mali

Fédération Nationale des Artisans du Mali (FNAM)

www.promali.org/fnam

Bénin

Fédération Nationale des Artisans du Bénin (FENAB)

www.proafrica.org/caao

Guinée

Réseau Guinéen des Organisations d'Artisans (REGOA)

www.regoa.org

Annexes

- Liste des personnes et institutions contactées
- Liste des adresses
- Tableau synoptique des plans d'actions des artisans en Guinée et liste des indicateurs
- Tableau synoptique des plans d'actions des artisans au Bénin et liste des indicateurs
- Tableau synoptique des plans d'actions des artisans au Mali et liste des indicateurs

Liste des personnes et institutions contactées lors de la deuxième mission (4-5/2002)

Guinée

El hadj Amadou Sow,

Secrétaire général et Président du comité chargé du DSRP
Ministère de l'Economie, du Plan et des Finances

Mr. Mamadou Bailo Sow

Coordinateur National de la Lettre de Politique de Développement de l'Artisanat à l'Office de
Promotion et de Développement de l'Artisanat (OPDA)

Les présidents

des organisations d'artisans de Labé, Kindia, Kankan, N'Zérékoré, Mamou, Kissidougou et
de la FENAG-Conakry

Peter HILLEN

Conseiller technique intermittent au projet GTZ 4ata à Labé

Mamadou DIALLO

Coordinateur National du projet GTZ 4ata à Labé

Chérif Salah BAH

Consultant

Bureau de la GTZ

Comptabilité et contrats

Bénin

Kuno FISCHER

Conseiller technique (GTZ) du projet d'appui aux artisans et le personnel

Membres du Bureau de la FENAB

Hugues QUENUM et Idelphonse ELEGBE

Consultants

Mali

Maimouna M. Traoré

Assistante du conseiller technique de la Cellule technique CSLP

Dabélé Diassana

Secrétaire Général du Ministère de l'Artisanat et du Tourisme (MIAT)

Mme Maiga Oumou

Directrice du Centre Nationale de Promotion de l'Artisanat (CNPA)

Représentants des artisans

- Yacouba Coulibaly, Président de la FNAM
- Les présidents des Coordinations régionales de la FNAM
- Santara, Secrétaire général de la FNAM
- M. Fofana, Président de l'Assemblée Permanente des Chambres de Métiers au Mali

Guenther HORNUNG

Conseiller technique (GTZ) au Ministère de l'Economie et des Finances

Juergen KOCH

Conseiller technique du projet d'appui aux artisans, GTZ/FNAM

Oumar Sanogo

Coordinateur du Réseau d'Animation et de Conseils (RAC), GTZ/FNAM

Ouattara Fatoumata

Chargé du programme Boutique de Gestion

M. Ibrahim MARÉ

Consultant

Liste des adresses

Structures / Personnes	e-mail	Tél.
Bénin		
Fédération Nationale des Artisans du Bénin (FENAB)		Pigozi J. Aina, Vice-Président, +229 32.21.24 Théodore Sovi-Guidi, Trésorier, +229 22.37.09
M. HERR, GTZ, conseiller au Ministère du Plan et impliqué à l'initiative PPTE	dsdbenin@intnet.bj	
Kuno FISCHER, GTZ, conseiller du projet d'appui aux artisans	ppakfi@leland.bj	
Idelphonse Médard ELÈGBÈ, consultant	alabiatcho@uva.org	
Hugues QUENUM, consultant	huquen@intnet.bj	
Ignace ALLAGNON, Secrétaire technique adjoint Cellule technique à la Commission Nationale pour le Développement et la Lutte contre la Pauvreté (CNDLP)		+229 30.51.41 Fax +229 30.18.51 Privé +229 95 98 65
Birgit GBAGUIDI, Bureau de la GTZ, Contrats	gbaguidi.gtz-benin@bj.gtz.de	+229 30.09.72 Fax +229 30.13.65
Mali		
Fédération Nationale des Artisans du Mali (FNAM)	artisan@spider.toolnet.org	
Dr. Guenther. HORNING, GTZ, conseiller au Ministère de l'Economie et des Finances et impliqué à l'initiative PPTE	hornung@cefib.com	Tél + Fax +237 - 22.72.83
Juergen KOCH, GTZ, conseiller du projet d'appui aux artisans	koch@proafrica.org	+237-292602 Fax et Tél.
Sékouba DIARRA, Conseiller technique Cellule technique CSLP au Ministère de l'Economie et des Finances	cellcslp@afribone.net.ml sekoubad@yahoo.fr	+237 - 23.86.37 Fax +237 - 22.01.92 Cell: 74.34.62
MARÉ, NATA-consult	nataconsult@datatech.toolnet.org	+237 - 21.47.00 Cell: +237 - 77.15.30
Hammou HAIDARA, Chargé du programme Boutique de Gestion	bgeco@afribone.net.ml	+223 - 29.17.95 Fax +223 - 29.21.63

Guinée		
La Ministre Mme. Sylla Hadja Koumba DIAKITE Ministère du Tourisme, de l'Hôtellerie et de l'Artisanat, B.P. 1304 Conakry	mtha@eti.net.gn	T. +224 - 45.32.49 Fax +224 - 45.36.76
Office de Promotion et de Développement de l'Artisanat (OPDA)		
M. Sow, Président du Comité DSRP		
Fédération Préfectorale des Artisans de Labé (FEPAL)	gtz4ata@sotelgui.net.gn	+224 - 51.00.45 B.P. 75 Labé, Guinée
Fédération Régionale des Artisans de Kindia (FRAKi)		B.P. 169 Kindia, Guinée Tél. +224-61.03.78
Fédération Préfectorale des Artisans de N'Zérékoré (FEPAN)		s/c CIDR, N'Zérékoré
Union Régionale Interprofessionnelle des Artisans de Kankan (URIPAK)		s/c MRE/CIDR, Kankan
Peter HILLEN, GTZ, conseiller du projet d'appui aux artisans de Labé	hillcon@aol.com	
Chérif Sala BAH, Consultant	fesguibah@yahoo.fr	
Mamadou DIALLO, Coordinateur national Projet gtz4ata	gtz4ata@sotelgui.net.gn	+224 - 51.00.45 Fax +224 - 51.14.05
M. ABLEFONI, bureau GTZ	gtz-guinea@gn.gtz.de	
Allemagne		
Dieter GAGEL, GTZ, Coordination de l'action	mail@gagel.net	Tél +49 - 6221 - 31.46.98 Fax - 31.41.71
Joerg GOLDBERG, GTZ, Responsable des initiatives PPTE au siège de la GTZ	joerg.goldberg@gtz.de	
Regina BAUEROCHSE-BARBOSA, GTZ Responsable de l'action au niveau du département de la promotion économique	regina.bauerochse- barbosa@gtz.de	

Récapitulatif des plans d'actions des organisations d'artisans en Guinée

Titre de l'action	Justification	Budget (Mio. FG)
Auto-organisation des artisans	Les artisans soulignent « le manque d'unité » et « le faible niveau d'organisation à grande échelle pour une plus grande représentativité et pour la promotion de leurs intérêts ». Or ils sont conscients que le processus à déclencher devra partir des organisations à la base jusqu'aux structures faïtières.	106 FG
Vulgarisation du code de l'artisanat	Les artisans se répartissent dans deux camps : ceux qui ignorent le contenu du code et ceux qui lui reconnaissent beaucoup d'avantages pour le secteur. Tous déplorent la non-diffusion du contenu du code et donc l'absence d'application. C'est une perte énorme pour les artisans.	96 FG
Formation et perfectionnement technique	Les artisans évoquent de façon constante les problèmes suivants : ⇒ la concurrence déloyale des produits importés ⇒ la faiblesse de leurs revenus ⇒ le manque de voyages d'échanges professionnels ⇒ le faible niveau de formation technique C'est ainsi qu'ils planifient des cours de formation et de perfectionnement technique pour renforcer leurs compétences en gestion et capacités techniques, améliorer la qualité de leurs produits et ainsi reprendre une partie du marché.	170 FG
Introduction de nouvelles technologies	Les artisans jugent leur équipement actuel comme étant « vétuste et précaire ». Les mesures correctives retenues consistent en investissement et en introduction de nouvelles technologies appropriées pouvant améliorer les conditions de travail et la qualité des produits.	33 FG
Alphabétisation	L'analphabétisme est considéré comme un fléau dans l'ensemble du pays. Et au niveau des artisans, cet analphabétisme est un facteur limitant à la fois pour certains cours de perfectionnement technique et pour l'utilisation d'outils de gestion : cela justifie ce besoin d'un programme d'alphabétisation.	62 FG
Approvisionnement	Les coûts élevés des matières premières et d'œuvre d'une part des équipements de l'autre réduisent les bénéfices, donc les revenus des artisans. C'est pourquoi, les artisans entendent mettre en place des centrales d'approvisionnement et des équipements collectifs pour assurer un approvisionnement régulier et à faible coût.	190 FG
Renforcement des systèmes d'épargne et de crédit	Il y a « faiblesse des revenus » ou « manque de ressources financières » et donc problème pour financer les approvisionnements et les investissements chez la majorité des artisans ; il y a	386 FG

	aussi « difficulté d'accès au crédit » et même « manque de culture d'épargne et de crédit ». Il faut alors développer les systèmes d'épargne et de crédit.	
Commercialisation des produits et services artisanaux	Les artisans rencontrent d'énormes difficultés pour l'écoulement de leurs produits et services. Les mesures commerciales restent assez limitées. Ce qui constitue un manque à gagner qui joue directement sur le revenu des artisans. La participation aux foires internationales et l'organisation de foires artisanales, de semaines d'exposition, de défilés de mode ainsi que l'application des dispositions du code sur l'accès aux marchés publics restent, à plus d'un titre salutaires.	217 FG
Infrastructures et équipements	Les artisans éprouvent un besoin énorme d'avoir un espace commun pouvant abriter des réunions, favoriser des sessions de formation et d'alphabétisation, des rencontres d'échanges, servir de lieu de production et offrir un cadre approprié pour l'exposition-vente des produits. Les ateliers modèles permettent aussi aux artisans de réaliser certains travaux de finition, de créer de nouveaux produits et de gagner une grande part du marché.	340 FG
Total		1.600 FG

Indicateurs de l'impact de la phase de mise en oeuvre du DSRP

- 15.000 artisans organisés et 30 structures interprofessionnelles mises en place à travers l'appui organisationnel du DSRP ;
- 5.000 artisans, dont 40% d'artisanes formés et alphabétisés par les actions DSRP ;
- 10 nouvelles technologies introduites et vulgarisées;
- 10 centrales d'achat ouvertes et fonctionnelles ;
- 2 foires organisées et 6 fréquentées;
- 2 caisses ouvertes avec un nombre minimum de 1000 membres par caisse ;
- 3 infrastructures artisanales construites et 2.000 artisans bénéficiant des services de ces infrastructures ;
- 5 activités génératrices de revenus des femmes sont développées ;
- 6.000 emplois (directs et indirects) créés ;
- 150.000 personnes bénéficient de revenus supplémentaires issus des actions du DSRP

Récapitulatif des plans d'actions des organisations d'artisans au Bénin

N°	Titre de l'action	Structure initiatrice	Type de l'action	Principales cibles	Coût global FCFA (apport des bénéficiaires)
1	Mise en valeur du domaine "siège du collectif"	Collectif des associations d'artisans de Bohicon	Construction siège et bâtiments utilitaires	Artisans, associations d'artisans et collectif	24.187.130 (3.628.070)
2	Création d'emplois productifs aux jeunes artisans et aux femmes artisanes	Collectif des associations d'artisans de Savè	Insertion dans le monde du travail de jeunes artisans et femmes artisanes	jeunes artisans et femmes artisanes non installés	7.400.000 (740.000)
3	Acquisition et installation d'un tour	Association des Mécaniciens Auto de Klouékanmé ASMECAK	Projet associatif d'acquisition et de gestion en commun de matériel de travail	Artisans membres de l'ASMECAK	5.825.000 (682.500)
4	Installation d'une centrale d'achat de fourniture et matériels électriques de qualité	Association des électriciens bâtiment et industriels de Lokossa	Création et gestion d'une centrale d'achat	Electriciens bâtiments et industriels des départements du Mono et du Couffo	9.561.500 (956.150)
5	Promotion des produits artisanaux à travers la construction d'un espace d'exposition	Collectif des associations des artisans de Porto-Novo	Construction et aménagement espace d'exposition	Certaines branches d'activités d'associations d'artisans de Porto-Novo	9.600.000 (960.000)
6	Création espace tissage et teinture pour filles et dames en situations difficiles	Collectif des associations des artisans de Porto-Novo	Insertion dans le monde du travail de jeunes filles et dames	jeunes filles et dames en situations difficiles	5.720.000 (572.000)
7	Création d'un fonds de garantie pour la promotion des activités des artisans des départements de l'Atacora et de la Donga	Fédération Nationale des Artisans du Bénin	Promotion de l'accès des artisans au crédit	Artisans des départements de l'Atacora et de la Donga	27.500.000
8	Mise en place d'un fonds de soutien aux Structures Mutualistes d'Epargne et de Crédit (SMEC)	Fédération Nationale des Artisans du Bénin	Appui aux mutuelles d'épargne et de crédit	Artisans de mutualistes de faible envergure encore vulnérables	34.000.000

Le coût de mise en œuvre des plans d'action est estimé à 123.793.630 FCFA avec l'apport des bénéficiaires qui s'élève à 7.538.720 FCFA.

**Liaison des plans d'actions des structures d'artisans
au cadre stratégique de la lutte contre la pauvreté au Bénin**

Titre de l'action	Justification action avec programme de lutte contre la pauvreté et l'emploi
Mise en valeur du domaine "siège du collectif"	Une fois le domaine mis en valeur, sa bonne exploitation et gestion permettront au collectif de disposer de ressources financières propres pour ses contributions à la mise en œuvre de toutes les actions de développement et de la mise en œuvre de tout projet associatif fédérateur au profit des artisans, des associations et de leurs membres.
Création d'emplois productifs aux jeunes artisans et aux femmes artisanes	Cette action permettra aux artisans formés et en chômage d'avoir un cadre d'exercice (atelier et salles artisanales) de leurs métiers en attendant d'acquérir progressivement les équipements pour leur propre installation
Acquisition et installation d'un tour	Les mécaniciens auto de la sous-préfecture de Klouékanmé étaient contraints à faire réaliser les travaux de tour dans la localité de Bohicon et Abomey. Cette situation qui rallonge les délais de réparation des véhicules amène les usagers de leurs ateliers à se rabattre sur d'autres localités, entraînant ainsi un manque à gagner qui devient préjudiciable à la survie de la profession dans la sous-préfecture de Klouékanmé. L'implantation d'un atelier de tour pour l'ASMECAK donnera un essor nouveau à la profession de mécanicien dans la localité par l'accroissement des revenus et de meilleures possibilités d'installation aux jeunes mécaniciens libérés.
Installation d'une centrale d'achat de fourniture et matériels électriques de qualité	L'installation d'une centrale d'achat à Lokossa permettra déjà d'accroître quelque peu les revenus au niveau de ces artisans qui forment une grande partie de pauvres d'une part, et d'autre part, contribuera à maintenir les jeunes électriciens en début de carrière dans leur métier.
Promotion des œuvres artistiques à travers la construction d'un espace d'exposition	Cette action contribuera à la valorisation du travail des artisans à travers leur contact avec un public plus grand et plus diversifié. Ce qui aura l'avantage d'assurer une meilleure rémunération des prestations, une demande plus élevée donc de revenus qui rend les artisans de Porto-Novo moins pauvres
Création espace tissage et teinture pour filles et dames en situations difficiles	Cette action permettra aux jeunes filles-mère et femmes installées de disposer de revenus directs et de subvenir plus aisément aux besoins de la famille (alimentation, scolarisation, santé etc.)
Création d'un fonds de garantie pour la promotion des activités des artisans des départements de l'Atacora et de la Donga	Ce projet vise les artisans des départements de l'Atacora et de la Donga où le problème d'accès au crédit se pose beaucoup plus avec acuité.
Mise en place d'un fonds de soutien aux Structures Mutualistes d'Epargne et de Crédit (SMEC)	<p>Cette action ponctuelle visant à renforcer les capacités des structures mutualistes de faible envergure et encore vulnérables est importante à plus d'un titre.</p> <p>En effet, elle encourage et consolide les initiatives communes des artisans. Ici l'esprit de solidarité se cultive davantage. Les bénéficiaires de ce projet n'auront plus à produire de garantie de quelque nature qu'elle soit, une fois que le candidat bénéficie de crédit pour l'amélioration des conditions de l'exercice de son métier, c'est le moyen le plus sûr pour lui de produire et de faire des recettes. D'où la lutte contre la pauvreté.</p>

Indicateurs de l'impact de la phase de mise en oeuvre du CSLP au Bénin

Les indicateurs de réussite ont été formulés pour chaque plan d'actions proposé. Le tableau ci-dessous présente les indicateurs de réussite retenus pour la mise en œuvre des plans d'actions des artisans pendant les trois premières années.

Domaines d'intervention	Indicateurs retenus
Réalisation des actions de promotion	<ul style="list-style-type: none">• 5 infrastructures (plans d'actions 1, 2, 3, 5 et 6) réalisées avec 700 artisans bénéficiaires• 400 artisans ont bénéficiés d'actions de promotion de leur produits• Au moins 1954 emplois générés ou renforcés (indicateur sur l'impact de l'ensemble des actions)
Renforcement des capacités professionnelles des acteurs du secteur	<ul style="list-style-type: none">• 50 jeunes artisans et artisanes formés (plans d'actions 2 et 6)
Promotion de micro-financement	<ul style="list-style-type: none">• 940 artisans ont bénéficié de crédits dans le cadre du développement de leurs activités (plans d'actions 7 et 8)

Les actions prioritaires pour la première phase de trois ans du CSLP au Mali

Objectifs	Actions	Intervenants	Coût global de l'action FCFA	Coûts (FCFA)	
				Objectif 3 ans	Objectif 5 ans
1. Amélioration des conditions cadres d'intervention des artisans	Etude diagnostic et formulation d'un programme de renforcement de la prise en charge sociale des artisans et de leurs ayants droits	FNAM, bureau des Femmes, APCMM, MUTAM, partenaires, artisans, consultants	10 900 000	10 900 000	0
	Signature d'un contrat plan avec les organisations d'artisans (FNAM, Chambre de métiers)	Etat, FNAM, APCMM	-	-	0
	Encourager la création d'entreprises d'artisans embauchant ou en partenariat avec les diplômés des écoles techniques	Etat, FNAM, APCMM, CR, UL, entreprises, écoles techniques	-	-	0
	Création d'un impôts spécifique à l'artisanat	Etat, FNAM, APCMM, CR, UL	-	-	0
	Encourager l'investissement	Etats, entreprises artisanales, FNAM, APCMM	-	-	0
	Mises en place de mécanisme de financements à des conditions appropriées (taux d'intérêt, accessibilités)	Etat, FNAM, APCMM, Kondo Jigima, partenaires	113 500 000	113 500 000	0
	Informers, sensibiliser, éduquer	FNAM, APCMM, bureau des Femmes, médias	13 650 000	6 000 000	7 650 000
	2. Professionnalisation accrue des exerçants	Formation technique	FNAM, APCMM, Aartisan(es)s, partenaires, associations, formateurs, associations d'artisans, FAFPA, Swiss contact	204 000 000	150000000
Incitation des écoles techniques et des jeunes diplômés à s'intéresser à l'artisanat		Entreprises, artisan(es)s, écoles techniques	48 500 000	15000000	33 500 000
Instauration des cours d'alphabétisation et d'alphabétisation fonctionnelle (langues nationales et en Français)		Artisans-associations d'artisans, consultants	26 900 000	6000000	20 900 000
Formation en gestion d'entreprise et marketing (GERME)		Responsable d'entreprise artisanale consultants	27 700 000	8000000	19 700 000

Objectifs	Actions	Intervenants	Coût global de l'action FCFA	Coûts (FCFA)	
				Objectif 3 ans	Objectif 5 ans
	Formation en technique de communication, de négociation et de mobilisation des ressources	Associations d'artisans, consultants	13 127 500	13 127 500	0
	Création de centrale d'achat des produits artisanaux	Etat, FNAM, APCMM, CR, UL, entreprises	165 250 000	165 250 000	0
3. Développement d'un marché national	Développement du marché national	FNAM, APCMM, écoles techniques, partenaires	112 000 000	30 000 000	82 000 000
Total (FCFA)			735 527 500	517 777 500	217 750 000

Indicateurs de l'impact de la phase de mise en oeuvre du CSLP au Mali

Le tableau suivant suit la proposition du Comité CSLP. Il s'agit des indicateurs très détaillés d'activités, des indicateurs de résultats et de l'impact.

Le tableau se trouve encore en phase de formulation.

Actions	Indicateurs d'activités	Indicateurs de résultat	Indicateurs d'impacts
Etude diagnostic et formulation d'un programme de renforcement de la prise en charge sociale des artisans et de leurs ayants droits	Les TDR de l'étude ont été élaborés. L'existence du rapport final de l'étude	Les TDR sont claires et précis Les artisans et leurs ayants droits disposent d'une meilleure couverture sociale	Augmentation du taux d'adhésion à la MUTAM.
Signature d'un contrat plan avec les organisations d'artisans (FNAM, Chambre de métiers)	Existence d'un projet dans ce sens; Nombre de contact établis à cet effet ; Nombre de rencontres autour de la question ; Signature du document par l'état et les organisations artisanes	Nombre d'activités réalisées par le secteur dans ce cadre ; Valeur des économies réalisées par le secteur ; Chiffre d'affaires réalisées dans ce cadre ; Valeur des montants bénéficiés par le secteur	Diminution de l'exode des artisans ; Développement de l'entreprise artisanale dans la campagne ; Développement de l'investissement des entreprises artisanales ; Amélioration de la productivité du secteur ; Création d'emploi stable nouveaux dans le secteur.
Encourager la création d'entreprises d'artisans embauchant ou en partenariat avec les diplômés des écoles techniques	Existence de mesures incitatives à la création d'entreprise embauchant ou en association avec les jeunes diplômés ; Existence de facilités fiscales, de financements, ... ;	Nombre d'entreprises créer en partenariat avec des jeunes diplômés ; Nombre de jeunes diplômés travaillant dans les entreprises artisanales	Diminution du chômage des jeunes diplômés ; Amélioration des performances des entreprises.
Création d'un impôt spécifique à l'artisanat	Une loi sur la CSA est promulguée	La fiscalité est adaptée aux réalités des artisans ; Amélioration du taux de recouvrement des impôts ;	Augmentation des performances des entreprises ; Augmentation des investissements productifs
Encourager l'investissement	Existence de mesures incitative à l'investissement	Nombre d'investissement réalisé grâce au CSLP	Amélioration de la qualité de des outils de production ; Amélioration des performances du secteur.
Mises en place de mécanisme de financements à des conditions appropriées (taux d'intérêt, accessibilités)	Existence d'un cadre réglementaire accepté par les organismes de financement pour le secteur ; Nombre d'organismes concernés par le cadre	Nombre et valeur des financements effectués ;	Amélioration des conditions de financement des artisans ; Développement de l'investissement productif dans le secteur.

Informer, sensibiliser, éduquer	Nombre d'action IEC effectué grâce au CSLP		
Formation technique	Nombre de formations effectuées grâce au CSLP ; Nombre d'actions de marketing financées par CSLP		
Instauration des cours d'alphabétisation et d'alphabétisation fonctionnelle (langues nationales et en Français)	Nombre de cours d'alphabétisation réalisé sur le volet CSLP		
Formation en gestion d'entreprise et marketing (GERME)	Nombre de formations réalisées sur le volet CSLP		
Formation en technique de communication, de négociation et de mobilisation des ressources	Nombre de formations réalisées sur le volet CSLP		
Formation en droits et devoirs et protection du travail		Nombre d'action IEC et de formation sur le thème	
Formation des leaders, chef d'entreprise droits civiques et citoyenneté, en décentralisation		Nombre d'action IEC et de formation sur le thème	
Formation en diagnostic et développement organisationnel		Les responsables d'entreprise connaissent leurs forces et faiblesses et disposent de plan de développement	
Formation en nouvelles techniques de l'information et de la communication		Les organisations d'artisans maîtrisent les techniques	
Formation des patrons sélectionnés en techniques de soumission aux marchés publics		Les patrons connaissent la réglementation des marchés publics	
Formation en mutualité			
Incitation des écoles techniques et des jeunes diplômés à s'intéresser à l'artisanat	Nombre d'actions IEC effectué grâce au CSLP ; Nombre de séances d'information effectuée dans les écoles techniques ; Nombre de visite des écoles techniques dans les entreprises artisanales	Nombre de conventions de partenariat établies entre les organisations d'artisans et les écoles techniques.	
Création de centrale d'achat des produits artisanaux			
Développement du marché national	Existence de contrat plan avec l'état et les collectivités décentralisées sur la fourniture de biens fabriqués par l'artisanat ;		

	Nombre de produits de substitut développé aux biens d'importations.		
Renforcement de la dynamique associative		Nombre d'actions IEC ; Nombre d'adhérents dans les associations et regroupements d'artisans ; Nombre d'associations disposant d'équipement collectif	
Développement de l'esprit mutualiste		Nombre d'action d'IEC ;	
Création et renforcement des structures mutualiste des artisans notamment la MUTAM		Existence d'une convention de collaboration avec l'INPS au profit des artisans ; Nombre de membres nouveaux à la MUTAM	
Construction de sièges (CRAG, CRAT, CRAM, CRASCO, CRAS, CM, CRCM), Création d'infrastructures de formation couplées aux équipements collectifs et de vitrines points de vente dans les chefs lieux de régions.		Nombre d'infrastructures créer ou renforcer dans le cadre du CSLP ;	
Acquisition de moyens de communication pour les Coordinations, Unions, CM, CRCM, APCMM, tél./ fax, matériels roulants		Nombre de moyen de communication acquis	
Reboisement en bois d'œuvre		Superficie d'espace reboisée dans le cadre du CSLP.	
Protection de l'environnement		Nombre d'action IEC sur le thème	
Protection contre le SIDA et les MST		Nombre d'action IEC sur le thème	
Missions de prospection en Europe d'équipements adaptés aux besoins des artisans		Nombre de missions de prospection	
Incitation à l'innovation et à la créativité		Nombre de brevets nouveaux ; Nombre et valeurs des primes distribués ; Nombre de produits nouveaux ou innovant créer.	
Signature d'un contrat plan avec les organisations d'artisans (FNAM, Chambre de métiers)		Nombre de marchés d'Etat et de collectivités acquis dans le cadre du contrat plan	
Création de villages artisanaux: Création des vitrines points de ventes		Nombre de village artisanal créer ; Nombre de vitrines points de ventes.	
Voyages d'études, Visites d'échanges, Participation aux foires régionales et		Nombre de voyages d'études et d'échanges ; Nombre participation aux	

internationales, Promotion des produits artisanaux maliens à l'extérieur (textile, cuir, vannerie, poterie).		foires et quantités des artisans participants.	
Mises en places de mécanisme de financements à des conditions appropriées (taux d'intérêt, accessibilités)		Financement de l'investissement productif des artisans	
Mise en place de fonds de garantie pour l'investissement des artisans auprès des banques		Financement de l'investissement productif des artisans	
Mise en place de caisses d'épargne et de crédit des artisans		Nombre de CAEC créer grâce au CSLP	